

Annonce

TOURNOI INTER-REGIONAL 2018/2019

6ème Coupe du Lilas

Une compétition du Tournoi Inter-Régional de Danse sur Glace

ouverte aux clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace

**Zone CENTRE – NORD
VITRY SUR SEINE
30 ET 31 MARS 2019**

sous l'égide de la

Fédération Française des Sports de Glace

Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace



1. RENSEIGNEMENTS PRINCIPAUX

Pour plus de détails, consulter cette annonce ou les règles et communications CSNDG pertinentes.

NOM DE LA COMPETITION DU TOURNOI INTER-REGIONAL **6^{ème} Coupe du Lilas**

LIEU Patinoire Municipale
Patinoire couverte avec une piste de glace de 56 mètres x 26 mètres
37 rue Ampère 94400 Vitry-sur-Seine - Tel : 01 46 82 80 92

PROCEDURE D'INSCRIPTIONS DES COMPÉTITEURS

A adresser :

- par mèl à fabiennegibert@sfr.fr avec copie au responsable de zone inter-régionale
 - par voie postale avec le règlement au club organisateur :
- ESV Patinage – 17 Allée du Coteau 94400 Vitry-sur-Seine**

A effectuer avant le **28 février 2019**

Chèque à l'ordre de l'Organisateur : **ESV-patinage**

FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

A envoyer par mail au responsable des officiels de compétition de votre zone
du 01/03/19 au 08/03/19, Zone Centre-Nord : Philippe LAMBIN,
Mail : rzoc-centre-nord@csndg.org

FORMULAIRE DE MUSIQUES

A envoyer par mail avant le **05/03/2018** – fabiennegibert@sfr.fr

RESPONSABLE DE ZONE INTER-REGIONALE

Monsieur Didier MONTOURSIS

Tél : 06 62 77 34 55

Mail : rzir-centre-nord@csndg.org

ORGANISATEUR

Responsable accueil des officiels

Marie-Evelyne MEITE

Tél. : 06 51 51 40 94

Email : marieevelyne.malonga@sfr.fr

Responsable accueil patineurs et dirigeants

Fabienne GIBERT

Tél. : 06 86 92 56 63

Email : fabiennegibert@sfr.fr

HÔTEL OFFICIELS

RESIDENCE SEJOURS & AFFAIRES PARIS

VITRY

108 bd Stalingrad 94400 VITRY sur Seine

Tél : +33 (0) 1 43 90 28 28

Fax : 33 (0) 1 43 90,28 29

Mail : stephane.hemar@reside-etudes.fr

2. REGLEMENTATION GENERALE

Cette manifestation est une Compétition du Tournoi Inter-régional, organisée selon le Règlement ainsi que toutes les Communications CSNDG en vigueur.

La participation est ouverte aux Compétiteurs licenciés dans les Clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace appartenant à la zone Inter-régionale.

Elle peut également être ouverte aux clubs d'une autre zone régionale lorsque cette dernière n'est pas en mesure d'organiser 2 journées de Tournoi inter-régional durant la saison.

3. CONTENU DES EPREUVES

Voir le Règlement intérieur ainsi que toutes les Communications CSNDG en vigueur.

4. FRAIS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont de :

- **40 euros** par Solo,
- **50 euros** par Couple,

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, à moins qu'un patineur ne puisse participer à la Compétition pour cause de maladie ou de blessure. Dans ce cas, un certificat médical doit être fourni.

5. DROITS A L'IMAGE

Chaque participant (ou son représentant s'il est mineur) autorise expressément l'organisateur, ainsi que ses ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître et prises à l'occasion de sa participation à cette compétition ou aux événements s'y rapportant. Dans le cas où le participant (ou son représentant s'il est mineur) refuserait de céder son droit à l'image il doit en informer par écrit l'organisateur par tout moyen à sa convenance et au plus tard la veille de la compétition.

6. MUSIQUE / FEUILLE DE CONTENU DE PROGRAMME

Conformément au Règlement Intérieur ainsi qu'à la communication 261 les musiques devront être fournies sous format **CD** ; 1 CD par compétiteur contenant la danse imposée et la danse libres ou danse d'interprétation.

Si les informations concernant la musique sont incomplètes ou si les CD audio ne sont pas fournis, l'accréditation ne sera pas donnée.

La Feuille de Contenu de Programme doit être envoyée dans les délais indiqués au paragraphe 1 au référent de zone désigné comme officiel de compétition (voir adresse mail et délai d'envoi au § 1).

Il est obligatoire que chaque Feuille de Contenu de Programme soit remplie précisément par chaque Compétiteur sur le modèle disponible sur www.csndg.org (section "téléchargements"), en utilisant la terminologie des éléments listés dans la Règle en vigueur (terminologie ISU pour la Danse Libre Couple Novice et Minimale / terminologie CSNDG pour la Danse Libre Couple Benjamin et Préparatoire, la Danse Libre Solo et la Danse d'Interprétation Solo).

Le Formulaire de Musiques (à télécharger sur le site de la CSNDG) devra être envoyé par mail **au Club Organisateur** (voir adresse mail et délai d'envoi au paragraphe 1).

7. ACCREDITATION

Les compétiteurs doivent être accrédités au minimum une heure avant le passage de leur première danse

L'accréditation pour les Compétiteurs peut être effectuée par un dirigeant de leur Club ou à défaut leur entraîneur. Elle ne peut être fournie qu'en échange des :

- CD de musiques ou 2 CD format audio de secours pour chaque club (1 pour danses imposées et 1 pour les danses libres et danses d'interprétations) si le format MP3 est demandé,
- Feuille de contenu de programme si changement d'ordre dans les éléments.
- Tout document demandé par le Responsable de zone inter-régional

8. TIRAGE AU SORT - ORDRE DE PASSAGE

Les ordres de passage seront déterminés par tirage au sort selon la méthode électronique définie par la Règle en vigueur. L'ordre de passage de la Danse Imposée sera publié sur www.csndg.org une semaine avant la date de la Compétition.

9. RESULTATS

Le ISU Judging System décrit dans la Règle ISU 353 (Détermination et publication des résultats) (Règles csndg correspondante) sera utilisé.

Le résultat par Club sera déterminé selon la Règle en vigueur. Les points marqués par un Couple licencié dans un ou deux Clubs différents du Club ayant procédé à son inscription seront attribués au Club d'entraînement du Couple.

10. CEREMONIE DES RECOMPENSES

Tous les Compétiteurs seront annoncés et récompensés.

11. PROTOCOLES

Selon la Règle en vigueur, aucun protocole ne sera distribué. Les résultats seront transmis et consultables sur www.csndg.org.

12. INFORMATIONS

Pour plus d'informations, veuillez contacter le **Responsable de la Zone Interrégional** ou **l'Organisateur** (voir coordonnées au paragraphe 1).

13. HORAIRES PREVISIONNELS

Sauf décision du responsable de zone inter-régionale, les horaires maximums de la Compétition iront pour le samedi de 08h00 à 23h00, et pour le dimanche de 07h00 à 18h00.

Ce planning est sujet à modifications en fonction du nombre d'inscrits. Les horaires définitifs de la Compétition seront transmis pour publication sur www.csndg.org deux semaines avant le début de la Compétition.